

## Le Plan Climat se concrétise

Le Plan Climat de la Ville de Paris vise une réduction de 75 % des gaz à effet de serre en 2050. Circulations douces, isolation, économie d'énergie... Le secteur de l'aménagement est à la pointe de ce combat.

**L**e Plan Climat de la Ville de Paris engage tous les acteurs, dont la Semapa, à respecter ses exigences et à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Près de 80 % des chantiers, selon la Mairie de Paris, respectent, à ce jour, les engagements. Plus d'une centaine de logements sociaux "Plan Climat" et la première crèche "Plan Climat" ont été livrés en 2011. Les logements sociaux existants sont souvent anciens et énergivores. Seule solution : les réhabiliter. 4 500 d'entre-eux sont désormais rénovés chaque année. Pour inciter les copropriétés privées à participer à l'effort collectif, la Mairie de Paris a mis en place des dispositifs d'accompagnement.

### Réduire les consommations énergétiques des bâtiments.

Le 13<sup>e</sup> arrondissement en est la plus notable illustration avec une Opération programmée d'amélioration thermique du bâtiment (OPATB) engagée en 2010 sur 25 000 logements. Les équipements publics nécessitent pareillement des mises à niveau. Le premier Contrat de Partenariat de Performance Énergétique de rénovation de 100 écoles parisiennes (sur 600) a été signé. L'objectif est de réduire leur consommation énergétique de 30 % en 2020, de même pour l'éclairage public. La Semapa intègre les exigences environnementales dans les cahiers des charges des projets dont elle est maître d'ouvrage. Elle développe les solutions alternatives à la voiture (liaisons douces, pistes cyclables, réduction des places de parking...), adopte des systèmes de récupération des eaux de pluie. Une nouvelle réglementation thermique nationale (RT2012), fondée sur une base différente selon les grandes zones climatiques



Paris a choisi de développer le tramway comme alternative au "tout voiture".

- de 40 à 65 kWhEP/m<sup>2</sup>/an (kilowatt/h par m<sup>2</sup> et par an) - est entrée en vigueur en septembre pour les bureaux, crèches, bâtiments d'enseignement et immeubles d'habitation en zone ANRU ; les autres bâtiments devront l'appliquer en janvier 2013.

### 50 kWhEP/m<sup>2</sup>/an

La Ville de Paris s'est, elle, imposée 50 kWhEP/m<sup>2</sup>/an. Les maîtres d'ouvrage, les bureaux d'études doivent prendre en compte cette limite d'énergie primaire (consommation de chauffage, d'eau chaude, d'éclairage, de ventilation et de climatisation) pour les opérations neuves et faire en sorte qu'elle ne soit pas dépassée. L'installation de plus de 40 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires programmée d'ici à 2014 sera bienvenue pour respecter la nouvelle réglementation. 2011 a vu la concrétisation d'autres projets ou mesures. Le texte "fondateur" de la société d'économie mixte (SEM)

Energie Posit'IF chargée de développer les énergies renouvelables et de réaliser des travaux de réhabilitation thermique a été approuvée par le Conseil régional en novembre 2011. La SEM va être créée en 2012 avec la participation de la Ville de Paris. Le marché de Performance Énergétique de l'Éclairage Public a été signé, l'Agence Parisienne du Climat, qui a pour but de « porter la dynamique du Plan Climat » a été créée. Innovation, la récupération de chaleur sur les eaux usées a été mise en œuvre à l'école Wattignies. Le Plan de Déplacement de l'Administration Parisienne (PDAP) a été adopté, Autolib' a été mis en service, plus de 1,7 ha a été végétalisé. Le 13<sup>e</sup> arrondissement est fer de lance de la nouvelle ère environnementale parisienne avec la réalisation, conduite par la Semapa, du premier éco-quartier de la capitale : Gare de Rungis. Le second sera aménagé à Clichy-Batignolles dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.



### 12 ans d'expertise environnementale

La Semapa a placé le développement durable au centre de ses aménagements bien avant le vote du Plan Climat en octobre 2007. Dès 2000, elle a été la première société d'économie mixte d'aménagement en France à recevoir la certification environnementale ISO 14001 pour l'aménagement de Paris Rive Gauche. Elle a ensuite été étendue à toutes les opérations dont elle a la charge. Cette norme engage tous les acteurs intervenant auprès de la Semapa à respecter ses procédures et consignes en matière environnementale. La certification est accordée pour trois ans. Son renouvellement est programmé pour la fin de 2012. L'audit de suivi annuel a été réalisé en décembre 2011.



Gare de Rungis, le premier éco-quartier parisien sortira de terre en 2012.